

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0026086

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5316

Société : R.A.I.T

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TABER Mohamed

110889

Date de naissance : 31-12-1954

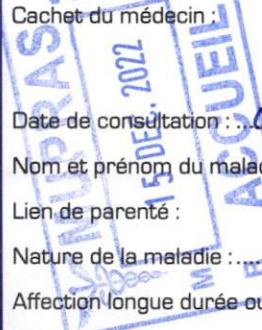
Adresse : Rue 9 NR 169 Latissement n°11 Abderrahman
OULEA - CASA

Tél. 0634656219

Total des frais engagés : 628,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Dr. ABDACHADJI Tayeb
Médecin Spécialiste
ORL & CHIRURGIE CERVICO-FACIALE
INPE: 091184879

Date de consultation : 08/12/22

Nom et prénom du malade : Jaber. Mohamed Age: 68 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ORL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca 12-12-2022

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. ABDACHADJI Tayeb
Médecin Spécialiste
ORL & CHIRURGIE CERVICO-FACIALE
INPE: 091184879

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28.12.22	C5		250,00 HT	INPE: 091184879
	Revenant de vestiges		300,00 HT	DR. CHIRURGIEN DENTISTE Médecin Spécialiste DENTISTE Layédi

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	08/12/22	78.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES			
Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



د. البغدادي الطيب
Dr. BAGHDADI Tayeb

طبيب أخصائي في أمراض و جراحة :
الأذن والسمع ، الأنف وجيوب الأنف،
الحلق والحنجرة، العنق والغدة الدرقية
خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Oto-rhino-laryngologue
Spécialiste des maladies et chirurgie de :
Oreille et Audition, Nez et Sinus,
Gorge et Larynx, Cou et thyroïde

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

ORDONNANCE

Casablanca, le 08.11.2022

M^r JABER Mohamed.

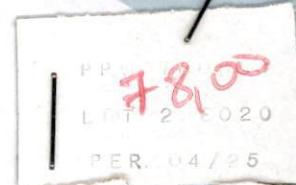


78.00

Betaserc

24mg 25 p/bo 78

PHARMACIE SAIB
SARL - AU
Dr. Zakaria SAIB
154, Bd Oued Daoura
El Azhar - Oulfa Casablanca
Tél. 05 22 91 16 54



Dr. BAGHDADI Tayeb
Spécialiste
Médecin Facialiste
ORL - Chirurgie Cervico-Faciale
Tél. 05 22 91 16 54

Télé.: 05 22 89 93 93

Urgences: 06 68 52 19 17

drbaghdadi@hotmail.com

25, Bd HH24, (Rond-point George, Bd Oum Rabii) Oulfa - Casablanca

25، شارع HH24، تجزئة مولاي التهامي، (مدار جورج وشارع أم الربيع)

حي الالفة - الدار البيضاء



طبيب أخصائي في أمراض و جراحة :
الأذن والسمع، الأنف وجيوب الأنف،
الحلق والحنجرة، العنق و الغدة الدرقية
خريج كلية الطب والمصيحة بالدار البيضاء

د. البغدادي الطيب
Dr. BAGHDADI Tayeb

Oto-rhino-laryngologue
Spécialiste des maladies et chirurgie de :
Oreille et Audition, Nez et Sinus,
Gorge et Larynx, Cou et thyroïde

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

ORDONNANCE

Casablanca, le 08/12/22

Note d'honoraires

Le Dr BAGHDADI Tayeb, prie M ^ Jaber Mohamed,
d'accepter l'expression de ses sentiments

distingués et lui présente, suivant l'usage, sa
note d'honoraires pour *l'urret de valige*

S'élevant à la somme de 300 Dt (trois cent dirhams)

INPE 091184879
ORL - CHIRURGIE CERVICO - FACIAL
Dr. BAGHDADI Tayeb
Spécialiste

Tél.: 05 22 89 93 93

Urgences: 06 68 52 19 17

drbaghdadi@hotmail.com

25, Bd HH24, (Rond-point George, Bd Oum Rabii) Oulfa - Casablanca
25. شارع HH24، تجزئة مولاي التهامي ، (مدار جورج وشارع أم الريبيع)
حي الألفة - الدار البيضاء